



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interdire l'importation d'animaux exotiques en France

Question écrite n° 8136

Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur la nécessité d'interdire l'importation des animaux exotiques en France. Un animal exotique est une espèce qui est introduite délibérément ou accidentellement dans une aire, un espace, distinct de son milieu de vie d'origine. Cela comprend des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, etc. L'introduction des espèces exotiques est considérée aujourd'hui comme une grande menace pour la santé, l'écologie et l'économie de la planète. Certaines espèces exotiques sont dites envahissantes car elles se propagent sur les territoires nationaux au détriment parfois d'autres espèces locales, entraînant des problèmes écologiques, économiques et sanitaires. L'encadrement des espèces exotiques envahissantes est pris en compte par des textes qui limitent, voire interdisent, leur importation. Cependant, dans la majorité des cas, les animaux exotiques ne vivent pas dans des conditions propices à leur bien-être. Les propriétaires, ne tenant pas compte de leur habitat naturel, les enferment trop souvent dans des espaces très étroits, tel que des cages. Ces conditions de vie défavorables limitent leur capacité à s'épanouir et à vivre dans un environnement favorable à leur bien-être. Il est important de souligner que 25 % des ventes de ce type d'animaux se font illégalement. En effet, leur trafic arrive en troisième position des commerces illégaux mondiaux, après ceux de la drogue et des armes. Depuis quelques années, les chiffres relatifs à la vente des animaux exotiques sont en hausse permanente et représentent environ 20 % des ventes d'animaux mondiales. Le marché français est le plus important d'Europe concernant la catégorie des reptiles domestiques. Les réseaux sociaux, encourageant la tendance à posséder des animaux exotiques et rares, ont un impact direct et conséquent sur la vente de ces animaux. Au regard de ce constat, en France, les animaux exotiques sont parfois désignés sous le nom de « nouveaux animaux de compagnie » (NAC), cette qualification souligne ainsi l'intention de certains propriétaires de les considérer comme des animaux domestiques. Il apparaît donc nécessaire d'interdire l'importation des espèces exotiques en France, afin de favoriser leur bien-être et d'endiguer les trafics. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour protéger les animaux exotiques qui sont faits pour vivre dans leur habitat naturel et il souhaite connaître les derniers chiffres concernant ce trafic en France et en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Tanguy](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8136

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4544

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)